

LES OBJECTIFS D'UN STAGE C.N.R.

5 niveaux d'objectifs en fonction des attentes du médecin, du stagiaire et du projet qu'il décline :

- Se réassurer et préparer une reprise professionnelle
- Tester la réalité – Cerner les difficultés
- Vérifier la pertinence d'une reprise en analysant les difficultés et en évaluant la fatigabilité
- Élucider le choix professionnel : reprise de la fonction, deuil du métier, engagement dans un projet de reconversion
- Consolider un projet de reconversion.

Depuis la création du Centre National de Réadaptation, plus d'un millier de stagiaires, pour la plupart enseignants, du premier ou du second degré, ont ainsi été pris en charge, grâce à la mobilisation et l'implication des différents acteurs.

COORDONNÉES DES SECRÉTARIATS DES SERVICES DE MÉDECINE DE PRÉVENTION, PAR ACADÉMIE

CRETEIL

77 – Seine et Marne – Melun (1^{er} et 2^{ème} degrés)

Tél. : 01.64.41.33.10
ce.77medprev@ac-creteil.fr

93 – Seine Saint Denis – Bobigny (1^{er} et 2^{ème} degrés)

Tél. : 01.43.93.70.91
ce.93medprev@ac-creteil.fr

94 – Val de Marne – Créteil 1^{er} degré

Tél. : 01.45.17.62.37
ce.94medprev@ac-creteil.fr

2^{ème} degré

Tél. : 01.57.02.68.30
ce.sema@ac-creteil.fr

IATSS - 77, 93 et 94

Tél. : 01.57.02.68.31
ce.medprev@ac-creteil.fr

PARIS

75 – Paris

Tél. : 01.44.62.47.28/47.37
ce.medecineprevention@ac-paris.fr

VERSAILLES

78 – Yvelines – Versailles

Tél. 01.30.83.46.71/51.91
ce.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

91 – Essonne – Evry

Tél. 01.69.47.83.43
ce.ia91.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

92 – Hauts de Seine – Nanterre

Tél. 01.40.97.34.69
ce.ia92.medecindespersonnels@ac-versailles.fr

95 – Val d'Oise – Cergy Pontoise

Tél. 01.30.75.84.46
ce.ia95.medecindespersonnels@ac-versailles.fr



Centre National de Réadaptation des Personnels de l'Éducation Nationale

CNR

Informations à l'attention des :

- Médecins des services de médecine de prévention, Directions des Ressources et des Relations Humaines, Assistantes de service social
- IA-IPR, IEN, Personnels de direction, Directions d'école
- Chefs de services académiques
- Personnels de l'Éducation nationale

C.N.R.
MGEN Direction de la santé
22 - 28 rue de la Pointe d'Ivry - 75013 PARIS
Mail : CNR-direction-sante@mgen.fr

À QUI S'ADRESSE LE STAGE ?

Aux personnels de l'Éducation Nationale en difficulté professionnelle pour des raisons de santé : enseignants, CPE, COP et IATSS. Le stagiaire devra être en congé maladie pendant la durée du stage (congé maladie ordinaire (CMO), congé longue maladie (CLM), congé longue durée (CLD)) ou en poste adapté de courte ou de longue durée (PACD - PALD).

Un stage CNR est une procédure de mise en situation professionnelle

Sa mission est de permettre à des personnels de l'Éducation Nationale, enseignants ou exerçant une autre fonction, d'engager une reprofessionnalisation. Le CNR organise pour les personnels qu'il reçoit des stages de re-confrontation au travail en vue d'une reprise de la fonction initiale ou de l'engagement dans un projet de reconversion.

Il permet aux stagiaires :

- de reprendre progressivement contact avec un environnement professionnel,
- d'évaluer la pertinence d'une reprise de leur fonction,
- de faciliter leur réinsertion,
- d'envisager une réorientation, le cas échéant.

Le CNR n'est ni un dispositif de formation initiale, ni un dispositif de formation continue.

PRINCIPES DU STAGE

Des principes partagés pour travailler ensemble dans le cadre d'une approche globale de la personne et pour aider à l'efficacité de la prise en charge médicale :

Respect du secret professionnel par les différents intervenants,

Respect chez le stagiaire de son entière dignité sociale, individuelle, professionnelle,

Aide et solidarité.

PRISE EN CHARGE DE LA PERSONNE CONFRONTÉE À DES DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES POUR DES RAISONS DE SANTÉ

Le stage CNR est une prescription médicale, reposant sur la collaboration des sphères médicale et professionnelle.

Procédure :

- Consultation auprès du médecin de prévention du service académique et, si nécessaire, auprès du médecin référent MGEN.
- Entretien avec le directeur du C.N.R. pour élaboration du projet personnalisé fixant les objectifs et les modalités de déroulement du stage, en prenant en compte les objectifs thérapeutiques.
- Recherche par le directeur du C.N.R. d'un lieu de stage et d'un(e) tuteur(trice), en lien avec les différents corps d'inspection et les services académiques.
- Installation en stage contractualisée par une convention de stage qui lie les différents acteurs.

Chaque stagiaire est placé auprès d'un collègue désigné comme tuteur de stage, dans une école, un collège, un lycée, une université ou un service académique.

La durée d'un stage varie de 6 à 12 semaines, pour une activité hebdomadaire de 10 à 12 heures.

Une synthèse intermédiaire pluridisciplinaire est effectuée à mi-parcours.

Un bilan final est rédigé afin de formuler un pronostic global et des conseils aptes à soutenir le stagiaire dans son choix de reprise ou de reconversion. Ce bilan final est adressé au médecin de prévention, prescripteur.

REGLEMENTATION DU STAGE

- **1972 - 1ère convention** signée entre le Ministère de l'Éducation Nationale et la M.G.E.N.
- **1985 - 2ème convention** place le **C.N.R.** comme dispositif pilier d'une politique de prévention et de réinsertion.
- **1998 - Convention signée avec les 3 rectorats d'Île de France** : Créteil, Paris, Versailles. Sa mise en œuvre renforce l'adaptabilité, la souplesse du dispositif d'accueil, l'efficacité des actions menées par le C.N.R.
- **En 2003** dans cette dynamique, **un accord cadre** est signé entre la MGEN et le Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation Nationale et de la Recherche, dans le but de mieux accompagner les personnels fragilisés et de développer les réseaux académiques de Prévention, d'Aide et de Suivi (Réseaux P.A.S.).
- **Cet accord a été renouvelé en 2008 pour une nouvelle période de cinq ans.**